

PROCES-VERBAL

Séance du 4 juillet 2020

Présidence de M. COLLOMB Gérard, Maire

Procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de juillet, à 14 heures 30, les membres du Conseil municipal de Lyon élus lors des opérations électorales du 28 juin 2020, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans le salon d'honneur sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte par M. Gérard Collomb, Maire.

M. COLLOMB Gérard : Nous allons commencer notre Conseil municipal.

Avant toute chose, je vous informe qu'un conseiller municipal élu le 28 juin dernier a été hier diagnostiqué Covid +. Plusieurs autres conseillers municipaux ont été en contact avec cet élu. Ils ne sont pas présents aujourd'hui, ayant été placés en quatorzaine.

Après contact avec Monsieur le Préfet MAILHOS, le Professeur LINA et la Directrice de l'Écologie urbaine de Lyon, il a été décidé que ce Conseil pouvait se tenir en sécurité dans le respect le plus strict de tous les gestes barrières.

Aussi, je vous rappelle qu'il est nécessaire de porter le masque, sauf évidemment en cas d'intervention et de suivre scrupuleusement les consignes qui vous ont été données.

Nous allons commencer, si vous le voulez bien, ce Conseil.

Mesdames et Messieurs,

L'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales prévoit que, lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion du conseil municipal se tient de plein droit, au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

Par dérogation aux dispositions de l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la convocation est adressée aux membres du conseil municipal trois jours francs au moins avant celui de cette première réunion.

Il résulte des procès-verbaux des opérations électorales qui ont eu lieu le 28 juin dernier dans les neuf arrondissements de la ville pour le renouvellement intégral du Conseil municipal que les 73 membres du Conseil municipal ont été élus avec le nombre de voix suivant :

- Pour le 1^{er} arrondissement, 4 sièges de conseillers municipaux.

La liste Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET a obtenu 5 622 voix.

Sont élu-es à ce titre Monsieur GODINOT Sylvain, Madame PERRIN-GILBERT Nathalie, Monsieur SOUVESTRE David, Madame BOUAGGA Yasmine.

- Pour le 2^e arrondissement, 5 sièges de conseillers municipaux.

La liste Lyon, la force du rassemblement a obtenu 4 125 voix.

Sont élu-es à ce titre, Monsieur OLIVER Pierre, Madame VERNEY-CARRON Florence, Monsieur BROLIQUIER Denis, Madame CONDEMINE Anne-Sophie.

La liste Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET a obtenu 3 362 voix.

Est élu à ce titre, Monsieur LUNGENSTRASS Valentin.

- Pour le 3^e arrondissement, 12 sièges de conseillers municipaux.

La liste Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET a obtenu 10 442 voix.

Sont élu-es à ce titre Monsieur Grégory DOUCET, Madame DUBOIS BERTRAND Véronique, Monsieur VASSELIN Steven, Madame NUBLAT-FAURE Julie, Monsieur MAES Bertrand, Madame LÉGER Stéphanie, Monsieur VIVIEN Emmanuel, Madame PRIN Isabelle, Monsieur EKINCI Akif.

La liste Lyon, la force du rassemblement a obtenu 6 232 voix.

Sont élu-es à ce titre Madame DE MONTILLE Béatrice, Monsieur BLANC Étienne.

La liste Respirations avec Georges KÉPÉNÉKIAN a obtenu 4 231 voix.

Est élu à ce titre Monsieur Georges KÉPÉNÉKIAN.

- Pour le 4^e arrondissement, 5 sièges de conseillers municipaux.

La liste Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET a obtenu 5 464 voix.

Sont élu-es à ce titre Monsieur ZINCK Rémi, Madame VIDAL Chloë, Monsieur CHEVALIER Alexandre, Madame CABOT Marie-Agnès.

La liste Respirations avec Georges KÉPÉNÉKIAN a obtenu 2 821 voix.

Est élue à ce titre Madame PALOMINO Sylvie.

- Pour le 5^e arrondissement, 8 sièges de conseillers municipaux.

La liste Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET a obtenu 4 381 voix.

Sont élu-es à ce titre Madame GEORGEL Nadine, Monsieur BLANCHARD Pascal, Madame FRÉRY Marie-Noëlle, Monsieur HUSSON Nicolas, Madame POPOFF Sophia, Monsieur DEBRAY Tristan.

La liste Lyon, la force du rassemblement a obtenu 3 381 voix.

Est élu à ce titre Monsieur CUCHERAT Yann.

La liste Respirations avec Georges KÉPÉNÉKIAN a obtenu 2 889 voix.

Est élue à ce titre Madame GAILLIOUT Béatrice.

- Pour le 6^e arrondissement, 9 sièges de conseillers municipaux.

La liste Lyon, la force du rassemblement a obtenu 6 323 voix.

Sont élu-es à ce titre Monsieur BLACHE Pascal, Madame CROIZIER Laurence, Monsieur HERNANDEZ Ludovic, Madame BLANC Françoise, Monsieur DUVERNOIS Jean-Michel, Madame BORBON Delphine, Monsieur BILLARD Romain.

La liste Maintenant Lyon pour tous les écologistes avec Grégory DOUCET a obtenu 4 218 voix.

Sont élus à ce titre Madame DELAUNAY Florence et Monsieur REVEL Ivan.

- Pour le 7^e arrondissement, 9 sièges de conseillers municipaux.

La liste Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET a obtenu 9 049 voix.

Sont élu-es à ce titre Madame DUBOT Fanny, Monsieur CHIHU Mohamed, Madame HENOCQUE Audrey, Monsieur BOSETTI Laurent, Madame DE LAURENS Céline, Monsieur MICHAUD Raphaël, Madame TOMIC Sylvie, Monsieur MONOT Vincent.

La liste Lyon, la force du rassemblement a obtenu 2 995 voix.

Est élu à ce titre Monsieur SÉCHERESSE Jean-Yves.

- Pour le 8^e arrondissement, 12 sièges de conseillers municipaux.

La liste Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET a obtenu 5 533 voix.

Sont élu-es à ce titre Madame ZDOROVITZOFF Sonia, Monsieur GIRAULT Jean-Luc, Madame RUNEL Sandrine, Monsieur ODIARD Patrick, Madame MARAS Aurélie, Monsieur BERZANE Olivier, Madame ROCH Valérie, Monsieur PRIETO Philippe, Madame GOUST Victoire.

La liste Lyon, la force du rassemblement a obtenu 3 147 voix.

Sont élu-es à ce titre Monsieur LÉVY Charles-Franck et Madame BACHA-HIMEUR Samira.

La liste Respirations avec Georges KÉPÉNÉKIAN a obtenu 2 413 voix.

Est élue à ce titre Madame CAUTELA-FERRARI Laura.

- Pour le 9^e arrondissement, 9 sièges de conseillers municipaux.

La liste Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET a obtenu 4 999 voix.

Sont élu-es à ce titre Madame AUGÉY Camille, Monsieur CHAPUIS Gautier, Madame ALCOVER Marie, Monsieur DRIOLI Adrien, Madame BRAIBANT THORAVALE Anne, Monsieur GIRAUD Emmanuel, Madame BRUVIER HAMM Pauline, Monsieur GENOUVRIER François.

La liste Un temps d'avance avec Yann CUCHERAT a obtenu 2 907 voix.

Est élu à ce titre Monsieur COLLOMB Gérard.

Le Conseil municipal étant complet, il a été convoqué pour notre séance de ce jour par courrier en date du 30 juin 2020. Je déclare donc l'ensemble de ses membres installés.

Présidence de M. COLLOMB Gérard, Doyen d'âge

Gérard COLLOMB : Mes chers collègues,

Il est d'usage que le doyen d'âge qui va installer le futur Maire de Lyon puisse dire quelques mots, peut-être en dirai-je plus en fonction de l'ancienneté que ce qui est d'habitude prévu.

Dans un instant, j'aurai l'occasion de remettre à Monsieur Grégory DOUCET l'écharpe de Maire qui symbolisera ses nouvelles fonctions.

Qu'il me soit permis d'abord de lui adresser, à lui et à ses colistiers, mes plus vives félicitations. Parce que, même si la participation a été extrêmement faible, ce qui est évidemment inquiétant quant au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques, votre victoire est large et sans discussion. Elle témoigne des inquiétudes qui sont celles de nos concitoyens et en particulier des plus jeunes, sur les questions du réchauffement climatique, de la pollution de nos grandes villes, de la perte de la biodiversité.

Oui, le problème écologique se pose aujourd'hui de manière aigüe, mais je suis de ceux qui pensent que, parce qu'il est désormais présent à l'esprit de beaucoup de nos concitoyens, il va être dans l'avenir un des moteurs de l'innovation, tant dans les politiques publiques que dans les entreprises. On voit déjà quels sont les progrès réalisés en matière d'énergies renouvelables, de matériaux de construction plus durables, de mobilités décarbonées et, demain, on le sait, l'hydrogène va constituer une véritable révolution.

Cette grande mutation est déjà en cours. Et vous le savez, à Lyon, nous ne partons pas de rien.

Depuis 2001, bus, transports, métros se sont multipliés. Le réseau lyonnais est aujourd'hui le deuxième de France. Et nos transports sont de plus en plus décarbonés.

Les Berges du Rhône, les Rives de Saône, les grands parcs, les jardins partagés ont changé la vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

L'espace urbain s'est métamorphosé, la Confluence a été le premier quartier durable de France labellisé par WWF avec des expérimentations d'immeubles à énergie positive, comme Hikari, et une présence retrouvée de la nature.

Un quartier populaire comme la Duchère est devenu un écoquartier.

Et même la Part-Dieu, dont j'assume totalement la *skyline*, a vu se développer pour reprendre votre terme une vraie forêt urbaine maintenant qu'à Garibaldi les arbres ont pris toute leur ampleur.

Oui, en l'espace de 20 ans, Lyon est, je crois, devenue une ville superbe et dont tous les Lyonnais sont fiers, une ville qui a su valoriser un patrimoine historique exceptionnel — il n'est que de voir l'Hôtel-Dieu —, mais en même temps développer des projets urbains auxquels veulent participer les plus grandes signatures de l'architecture contemporaine.

Je parle d'architecture et d'urbanisme. Mais comment ne pas voir que la diversité, l'excellence de notre offre culturelle, sportive, sont pour beaucoup dans le rayonnement de Lyon ?

Car, comme vous l'avez dit vous-même, cher Grégory DOUCET, si beaucoup de personnes viennent s'installer à Lyon, c'est parce qu'elles sont attirées par une qualité de vie dont peu de villes peuvent se prévaloir. Oui, il y a une vraie douceur de vie à Lyon.

Le premier facteur en est d'abord la capacité à y trouver un emploi grâce au dynamisme économique que nous avons su insuffler dans notre agglomération.

On a souvent raillé mon volontarisme en la matière. Mais du volontarisme, il va en falloir pour faire face à la crise que va entraîner le Covid-19 et qui risque — si nous ne sommes pas résolument derrière nos entrepreneurs, nos artisans, nos commerçants — d'aboutir à la suppression de milliers d'emplois.

Je viens de vous parler de nos succès, mais il est des points sur lesquels il faudra encore progresser.

Deux éléments me semblent aujourd'hui problématiques dans notre ville : celui de la mixité sociale et celui de la tranquillité publique.

Mixité sociale : nous avons toujours voulu une ville qui puisse accueillir chacune et chacun dans la diversité des conditions sociales, des origines, et nous avons de ce point de vue fortement progressé avec la mise en place des opérations de rénovation urbaine.

Mais si nous avons su remplacer les barres et les tours et donner aux quartiers que nous rénovions une vraie qualité urbaine, nous n'avons pas réussi à instaurer, dans chaque immeuble, dans chaque montée d'escalier, une vraie diversité sociale.

Or, il faut que la ville soit celle de la rencontre si nous voulons continuer à perpétuer dans l'avenir une ville du vivre ensemble. C'est l'un des points sur lesquels j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention lorsque j'étais ministre et qui constitue, je le pense, un véritable enjeu pour les prochaines années.

Le deuxième sujet est celui de la sécurité et de la tranquillité publique. C'est un sujet qui pour moi est fondamental, car j'ai toujours pensé que la tranquillité publique était la première des libertés.

Liberté pour les personnes âgées de rentrer après une réunion de quartier dans le hall de leur immeuble sans se faire importuner.

Liberté pour les jeunes femmes de prendre les transports en commun sans être l'objet de harcèlements.

Qui peut dire que c'est le cas dans tous les quartiers ? Personne, je crois.

On voit bien qu'il est des quartiers, des lieux où la situation aujourd'hui est en train de se dégrader. Et ce sera un sujet essentiel pour le futur mandat.

Voilà les quelques propos que je voulais vous tenir. Ils sont dictés non par un quelconque a priori, mais par ce que m'a appris une assez longue expérience.

Mes chers collègues,

J'ai consacré la plus grande partie de ma vie à notre ville, à notre agglomération. Lyon, les Lyonnaises et les Lyonnais ont toujours été au plus profond de mon cœur. Cette ville a donné un sens à ma vie.

Bien sûr, tout ce qui a été réalisé, je ne l'ai pas réalisé seul. C'est avec toutes les équipes de direction, les agents de la Ville, de la Métropole, du SYTRAL, des offices de HLM, des SPL, de la SERL, que nous avons accompli tout cela.

Qu'ils soient tous remerciés et qu'ils sachent combien j'ai eu de bonheur à travailler avec eux.

Mais je veux avant tout remercier tous les élus qui ont travaillé avec moi depuis 2001. C'est avec eux, avec les Adjoints de la Mairie centrale, mais aussi les adjoints et élus d'arrondissement que nous avons transformé notre ville.

Ces dernières années, nous avons pu nous séparer et je le regrette, mais que tous sachent ma gratitude.

Que Georges KÉPÉNÉKIAN, qui m'a remplacé pendant un an et demi, sache que je n'oublie pas ce qui a pu nous lier.

Que celles et ceux qui ont été dans l'opposition soient persuadés que souvent par leurs critiques, ils m'ont fait progresser.

Enfin, je veux avoir un mot particulier pour Yann CUCHERAT dont chacun a pu découvrir le courage et les qualités humaines et pour Étienne BLANC avec qui, pendant deux semaines, nous avons mené campagne.

Vous le savez, les grands projets sont toujours collectifs.

Il vous appartient, à vous, Grégory DOUCET, qui allez être le Maire de notre Ville, d'en dessiner demain les contours, suivant vos convictions mais en privilégiant toujours l'intérêt général des Lyonnaises et des Lyonnais.

Merci à vous et je vais appeler Grégory DOUCET.

Applaudissements.

Appel nominal

M. COLLOMB Gérard : L'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales précise que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal. C'est donc en cette qualité que je déclare officiellement la séance ouverte et je vais donc procéder à l'appel nominal.

Au préalable, je vous rappelle qu'en application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le quorum nécessaire à la tenue de notre séance est fixé au tiers des membres en exercice de notre assemblée, soit 25 présents.

Un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel du nom de l'élu leur ayant donné pouvoir afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, de déposer ce pouvoir à la table du secrétariat de l'assemblée.

Je vais procéder à l'appel nominal.

PRÉSENTS : MME BACHA-HIMEUR, M. BERZANE, M. BILLARD, M. BLACHE, M. BLANC, MME BLANC, M. BLANCHARD, MME BORBON, M. BOSETTI, MME BOUAGGA, M. BROLIQUIER, MME CABOT, MME CAUTELA-FERRARI, M. CHEVALIER, M. CHIHI, M. COLLOMB, MME CONDEMINE, MME CROIZIER, M. CUCHERAT, MME DE LAURENS, MME DE MONTILLE, M. DEBRAY, MME DELAUNAY, M. DOUCET, M. DRIOLI, M. DUVERNOIS, M. EKINCI, MME FRERY, MME GAILLIOUT, MME GEORGEL, M. GIRAUD, M. GIRAULT, MME GOUST, MME HENOCQUE, M. HERNANDEZ, M. HUSSON, M. KEPENEKIAN, MME LEGER, M. LEVY, M. MAES, MME MARAS, M. MICHAUD, M. MONOT, MME NUBLAT-FAURE, M. ODIARD, M. OLIVER, MME PALOMINO, MME PERRIN-GILBERT, MME POPOFF, M. PRIETO, MME PRIN, M. REVEL, MME ROCH, MME RUNEL, M. SECHERESSE,

M. SOUVESTRE, MME TOMIC, M. VASSELIN, MME VERNEY-CARRON, MME VIDAL, M. VIVIEN, MME ZDOROVITZOFF, M. ZINCK.

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : MME ALCOVER (pouvoir donné à Mme BOUAGGA), MME AUGÉY (pouvoir donné à Mme DELAUNAY), MME BRAIBANT THORAVALE (pouvoir donné à Mme VIDAL), MME BRUVIER HAMM (pouvoir donné à M. MAES), M. CHAPUIS (pouvoir donné à Mme BOUAGGA), MME DUBOIS BERTRAND (pouvoir donné à M. CHIH), MME DUBOT (pouvoir donné à Mme DE LAURENS), M. GENOUVRIER (pouvoir donné à M. CHIH), M. GODINOT (pouvoir donné à M. HUSSON), M. LUNGENSTRASS (pouvoir donné à M. MIACHAUD).

M. COLLOMB Gérard : Mes chers collègues, nous dénombrons 63 présents et 10 pouvoirs.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents ou représentés est atteint.

(Le quorum est constaté.)

Désignation de deux secrétaires de séance

M. COLLOMB Gérard : Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer deux secrétaires de séance par vote à main levée si vous le voulez bien.

Je vous propose Madame Aurélie MARAS et Monsieur Pierre OLIVER.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

(Adopté)

M. COLLOMB Gérard : Nos deux secrétaires de séance sont désignés. Je les invite à rester à leur place pour l'instant.

Désignation de deux assesseurs

M. COLLOMB Gérard : Mes chers collègues, je vous propose aussi de désigner par vote à main levée deux assesseurs pour assister les secrétaires de séance pour le dépouillement des élections qui vont suivre.

Je vous propose les candidatures suivantes, choisies conformément à la tradition parmi les élu-es les plus jeunes issu-es des listes ayant obtenu le plus de représentants au Conseil municipal. Je vous propose donc pour la liste Ensemble, l'écologie pour Lyon avec Grégory DOUCET Monsieur Akif EKINCI, 28 ans, et pour la liste Lyon, la force du rassemblement, Monsieur Romain BILLARD, 30 ans.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

(Adopté)

2020/1 - Élection du Maire de Lyon

M. COLLOMB Gérard : Avant de procéder à l'élection du Maire, je vous rappelle tout d'abord le cadre juridique applicable à ce scrutin.

L'article L 2122-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

En application de l'article L 2122-4 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électorales suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une des situations d'incompatibilité précitées cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire.

En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Pour ce qui concerne spécifiquement les communes de Paris, Marseille et Lyon, l'article L 2511-25 du code général des collectivités territoriales dispose que les fonctions de maire de la commune et de maire d'arrondissement sont incompatibles.

En outre, la décision du Conseil constitutionnel n° 2013-693-DC du 23 janvier 2014, relative à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, énonce dans son considérant numéro 64 que les fonctions de maire et de président du Conseil de la Métropole de Lyon sont incompatibles entre elles à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

Par ailleurs, l'article LO 2122-4-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint ni en exercer même temporairement les fonctions.

De même, l'article L 2122-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maire ou adjoint ni en exercer même temporairement les fonctions dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable à toutes les communes du département où ils sont affectés au comptable supérieur du Trésor et aux chefs de service départementaux des administrations précédemment mentionnées.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des Finances publiques et aux chefs de service régionaux des administrations précitées.

Par ailleurs, l'article L 2121-22-5-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice dans la même commune des fonctions de maire dans une commune de 3 500 habitants et plus ou d'adjoint au maire dans une commune de plus de 5 000 habitants.

De même, l'article L 2121-22-5-2 du code général des collectivités territoriales dispose que les fonctions de maire et d'adjoint au maire sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

Enfin, pour ce qui concerne les parlementaires, les articles LO 141-1 et LO 297 du code électoral disposent que le mandat de député ou de sénateur est incompatible avec les fonctions de maire et d'adjoint au maire.

L'article 6-3 de la loi n° 71-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen prévoit que le mandat de député européen est incompatible avec les fonctions de maire et d'adjoint au maire.

Pour ce qui concerne le mode de scrutin, en application de l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Comme le prévoit l'article L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil municipal et la proclamation des résultats du scrutin est rendue publique par voie d'affiche dans les 24 heures (article L 2122-12 du code général des collectivités territoriales).

Ces rappels étant effectués, nous allons procéder à l'élection du Maire de Lyon au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Vous disposez sur chacun de vos pupitres de bulletins vierges de premier tour de scrutin et d'une enveloppe. Ces modèles de bulletin sont à utiliser, à défaut de quoi le vote sera décompté comme nul.

Il vous appartient d'inscrire sur ce bulletin le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter. Lorsque deux élus portent le même nom, vous veillerez à indiquer leurs prénoms pour les distinguer.

En complément, vous disposez sur vos pupitres pour mémoire de la liste de composition du Conseil municipal, d'un stylo, d'un flacon individuel de gel hydroalcoolique.

Conformément aux recommandations sanitaires en vigueur, je vous invite à vous laver les mains avec le gel hydroalcoolique préalablement au remplissage du bulletin de vote, à utiliser le stylo afin de remplir votre bulletin de vote et à vous en munir pour signer la feuille d'émargement lors du vote et, enfin, à porter votre masque.

Pour procéder à ce scrutin, vous allez être invité à l'appel de votre nom à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle après avoir signé la feuille d'émargement.

Ceux d'entre vous qui disposent d'un ou de deux pouvoirs vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent voudront bien le remettre au secrétaire de séance présent à la table centrale lorsque vous serez appelés à voter en lieu et place de cet élu, sauf à ce que vous l'ayez d'ores et déjà remis à votre entrée à la table du secrétariat de l'assemblée.

Le recours à l'isoloir n'est pas une obligation prévue par la loi. Néanmoins, pour les élus qui le souhaitent, un isoloir est à leur disposition à l'entrée de la salle. Du gel hydroalcoolique est également disponible à l'intérieur de l'isoloir en tant que de besoin. Il vous suffit de vous y rendre muni du matériel de vote présent sur votre pupitre avant de vous présenter à la table de vote à l'appel de votre nom puis, le cas échéant, à l'appel du nom de l'élu qui vous aurait donné pouvoir.

Je vous rappelle qu'en droit, il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature aux fonctions de maire. Toutefois, je demande que les candidatures qui souhaitent se déclarer se fassent connaître en ces termes : « J'ai l'honneur de présenter ma candidature », en indiquant leur nom et leur prénom.

M. DOUCET Grégory : J'ai l'honneur de déclarer ma candidature.

M. COLLOMB Gérard : Je rappelle que les déclarations de candidature n'entraînent aucun débat ni explication de vote afin de garantir le caractère secret du scrutin.

Y a-t-il d'autres candidatures que Monsieur DOUCET ? Je n'en vois pas. Nous allons donc pouvoir commencer les opérations de vote.

Je demande à Madame Aurélie MARAS, secrétaire de séance, de regagner la table de vote pour veiller à la régularité des émargements, à Monsieur Pierre OLIVER, secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal.

Le scrutin est ouvert. Les deux secrétaires de séance voteront en dernier et les deux assesseurs rejoindront la table de vote à l'issue de l'appel nominal. Vous pouvez commencer à procéder à l'appel nominal.

(Monsieur OLIVER procède à l'appel nominal et le vote s'effectue à bulletin secret.)

(Les secrétaires procèdent au dépouillement du scrutin.)

M. COLLOMB Gérard : Chers collègues, nos assesseurs ont effectué le dépouillement du premier tour de scrutin qui donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 ;
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73 ;
- Nombre de suffrages blancs : 22 ;
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 51 ;
- Majorité absolue : 26 ;
- Monsieur Grégory DOUCET a obtenu 51 voix.

(Applaudissements.)

M. COLLOMB Gérard : Compte tenu du Covid-19, je ne vais pas passer l'écharpe, je vais me contenter de la remettre avec le coffret à Monsieur Grégory DOUCET en lui renouvelant mes félicitations.

(Monsieur Gérard COLLOMB remet l'écharpe de Maire à Monsieur Grégory DOUCET.)

Présidence de M. DOUCET Grégory, Maire

M. LE MAIRE : Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux de Lyon,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Je salue en premier lieu nos deux collègues, qui se sont présentés au deuxième tour des élections municipales : Georges KÉPÉNÉKIAN, au nom du groupe Respirons Lyon, et Yann CUCHERAT, au nom du groupe La force du rassemblement.

L'occasion pour moi d'affirmer que je serai toujours respectueux et attentif à l'expression pluraliste des convictions de chacune et de chacun, quelle que soit la tendance ou la sensibilité, afin que cette assemblée constitue un espace de dialogue et de débat qui garantisse, dans le respect des règles de la République, le meilleur fonctionnement possible de la démocratie.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, par leur vote, m'ont accordé leur confiance aujourd'hui.

Je remercie également les Lyonnaises et les Lyonnais qui ont participé au scrutin du dimanche 28 juin dans les circonstances exceptionnelles que vous savez et qui ont choisi la voie du renouvellement démocratique. Ils et elles, par leurs suffrages, ont exprimé d'une manière très significative, très claire, leur souhait que se concrétise en actes l'orientation proposée par les écologistes.

Je remercie les agents qui ont permis que se déroule dans la sérénité cet exercice démocratique essentiel.

Je mesure l'immense responsabilité qui est la mienne, l'immense responsabilité qui est la nôtre.

Je ne ménagerai ni mon énergie ni ma détermination pour être digne de la confiance qui m'est ainsi accordée.

Je ne le ferai pas seul. Je suis heureux d'accueillir aujourd'hui dans les rangs de la majorité une nouvelle génération d'élus, beaucoup de femmes, beaucoup de jeunes, qui arrivent, je le sais, avec une grande ambition pour Lyon, une grande exigence pour eux-mêmes et un désir de résultats immédiats qui, je n'en doute pas, nous portera collectivement.

Je suis particulièrement ému que ce mandat s'inaugure dans le salon Justin Godart, grande figure de la vie politique lyonnaise, faut-il le rappeler, qui fut surtout un Juste avant d'être un maire et un parlementaire qui sut nous représenter et surtout un homme particulièrement engagé dans le secteur sanitaire pour l'entraide, les soins, le service hospitalier, la lutte contre le cancer et la tuberculose. Une vie d'actions bienfaitrices pour ses contemporains et apaisantes pour les souffrances humaines, chargée d'une immense puissance symbolique et d'un relief particulier à l'heure où nous vivons les affres d'une pandémie et tout ce qui s'ensuit.

Une page se tourne pour Lyon et un nouveau chapitre s'ouvre.

Nous ne reprenons pas le livre à ses débuts. Nous héritons d'une histoire.

Je tiens donc à remercier et à rendre hommage à Monsieur Gérard COLLOMB, mon prédécesseur, qui a, depuis plus de 40 ans, constamment œuvré pour le développement et l'embellissement de cette ville. En lui, nous reconnaissons un grand amoureux de Lyon, un représentant dévoué qui n'a jamais épargné ni ses efforts, ni son temps, ni son implication pour la transformer, la moderniser, la valoriser. De l'aménagement des berges du Rhône à celui du quartier Confluence, en passant par la mise en place d'une offre de vélos en libre-service, vous laissez, Monsieur COLLOMB, grâce à votre travail et à celui de vos équipes, de nombreuses réalisations dont nous pouvons continuer à nous sentir fiers. Nous savons la passion et l'énergie que vous avez eues pour votre ville, pour notre ville. Votre souhait de continuer à siéger au sein de cette assemblée pour transmettre et conseiller en atteste.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Changer d'échelle, voilà ce qui nous incombe.

Nous entrons dans une nouvelle ère pour la ville et nous démarrons un nouveau cycle.

Les préoccupations écologiques ont largement gagné le cœur des Lyonnaises et des Lyonnais. Les urgences de notre temps ont accédé à un niveau incontestable de conscience collective. L'approche écologique comme moyen efficace pour surmonter les difficultés que rencontre notre société ne peut plus être envisagée comme un paramètre secondaire. Elle doit devenir, conformément aux attentes exprimées, un déterminant central pour orienter l'action publique.

S'agissant de la méthode, une transformation doit s'opérer dans la manière d'aborder les sujets les plus divers, de l'éducation à la culture ou au sport et à l'économie, en passant par les problématiques de mobilité, d'urbanisme, de logement, de gestion du patrimoine, des ressources humaines et j'en passe.

Il s'agit d'abord d'associer le plus grand nombre aux décisions qui les concernent. Raison pour laquelle nous souhaitons à la fois promouvoir la participation citoyenne et l'essor de la démocratie de proximité, notamment en reconnaissant davantage le rôle et la voix des Mairies d'arrondissement et en leur accordant des prérogatives renforcées.

À l'intérieur même de nos services, nous faisons pleinement confiance à nos agents que nous savons mus par le sens de l'intérêt général et un engagement sans faille. Nous souhaitons miser sur eux en leur octroyant davantage de responsabilités. Comme nous voulons convaincre et non pas imposer, nous veillerons à encourager l'horizontalité. Nous sommes au service des Lyonnaises et des Lyonnais, au service d'un projet plus grand que nous qui a pour ambition d'atteindre le bien commun. Or, vous le savez, les services publics, parce qu'ils relient et rapprochent, parce qu'ils protègent et impulsent, jouent, à ce titre, un rôle fondamental.

Simultanément, il nous faut mieux penser la transversalité des délégations pour éviter un fonctionnement en silo et garder constamment en tête l'horizon que constitue la transition écologique.

Au travers de notre attachement à une logique de coopération, c'est l'amélioration du bien-être de toutes et de tous que nous visons. Un baromètre, parmi les indicateurs innovants, permettra de mesurer les progrès réalisés. Dans le temps court, comme dans le temps long.

Elle constituera donc un axe distinctif et un axe fort de notre politique.

Rien de grand à Lyon ne peut se faire sans les Lyonnaises et les Lyonnais ou contre les Lyonnaises et les Lyonnais, nous ferons avec eux et grâce à eux. Nous le ferons ensemble.

Ayant rappelé ceci, je veux en profiter pour dissiper quelques malentendus.

Nous ne souhaitons pas fermer le zoo de la Tête d'Or et encore moins le parc. Nous souhaitons en revanche prendre en compte la condition animale et contribuer à protéger le vivant. Pour cela, nous défendrons aussi la biodiversité et la fraîcheur pour les habitantes et les habitants en implantant, par exemple, un nouveau poumon vert de 80 hectares sur les bords de Fourvière.

En interrogeant le bien-fondé de chauffer les terrasses de café en plein air, nous ne voulons pas brider leur activité, nous souhaitons qu'ils prospèrent de manière rationnelle et compatible avec le respect de notre existence commune. Non seulement nous mettrons en gratuité les terrasses afin de les aider dans le contexte de crise, mais nous soutiendrons dans son ensemble l'activité des cœurs de ville afin de soutenir les petits commerçants durement touchés par l'épisode du confinement. Avec nos élus métropolitains, nous engagerons également des responsables de revitalisation dans chaque bassin de vie, qui les accompagneront pour accéder au foncier, mettre en place des projets collaboratifs, fluidifier le passage au numérique et nous appuierons le redémarrage ainsi que la création d'entreprises.

Nous n'avons pas pour idée d'empêcher les Lyonnaises et les Lyonnais de faire la fête, mais nous disons que célébrations, partage, convivialité, événements peuvent se concevoir dans un esprit de responsabilité qui en rehausse encore la portée symbolique.

Nous voulons que le budget de la culture soit sanctuarisé et nous proposerons sans délai le vote d'un fonds d'urgence de 4 millions d'euros pour relever ce secteur et par là même la vie de la cité.

Nous ne voulons pas affaiblir l'économie. Nous pensons que le progrès écologique peut en constituer sa matrice, sa perspective et son nouveau moteur.

La rénovation thermique des bâtiments publics et du parc privé sera un de nos plus grands chantiers. Nous construirons aussi des équipements publics là où il en manque.

Nous aurons à cœur de participer et d'appuyer la réflexion sur les modalités émergentes de l'organisation du travail en matière de formation ou de coworking et de télétravail, par exemple.

Nous activerons le levier de la commande publique avec une dimension d'écoconditionnalité. Nous envisageons un plan d'investissement d'un milliard d'euros pour le mandat.

On a voulu que la Ville de Lyon soit attractive. Nous pensons qu'elle peut devenir inspirante.

On a voulu que la Ville de Lyon soit rayonnante. Nous pensons qu'elle peut briller par son exemplarité et un engagement précurseur dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

En diminuant la place de la voiture en ville, nous ne voulons pas aggraver les embouteillages. Nous voulons que l'on y circule mieux, autrement et de manière plus harmonieuse.

Nous ne sommes pas des innocents en matière de sécurité. La tranquillité publique est une préoccupation pour nous essentielle : on doit pouvoir se déplacer en paix à Lyon, quel que soit son âge, sa condition, son orientation, son sexe. Nous envisageons un budget sensible au genre, nous pensons à nos aînés, nous prôtons une ville à hauteur d'enfants. Les abords des écoles seront piétonnisés et sécurisés, leurs cours végétalisées, leur alimentation plus saine. Parce que la première sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais, c'est d'être en bonne santé, d'avoir accès aux soins, mais aussi de ne pas tomber malade du fait des conditions environnementales : qualité de l'air, protection thermique, exposition au bruit ou aux polluants, vulnérabilité sociale. Les incivilités ne forment pas le seul enjeu qui conditionne la paix dans la cité.

Lyon a un rôle à jouer dans le domaine de la santé.

Lyon a un rôle à jouer en matière de recherche.

Nous soutiendrons la création d'une maison de la mutation écologique — dont l'appellation précise reste encore à définir — qui permettra de fédérer les énergies, d'accueillir et de réunir acteurs du monde économique, associations, équipes de chercheurs pluridisciplinaires pour faire dialoguer savoirs, vues et travaux.

Nous ne voulons pas que le tourisme périclite à Lyon. Nous voulons que le tourisme se développe de manière écoresponsable et qu'il soit au principe d'un enrichissement mutuel. Nous croyons à l'échange, à la rencontre, au commerce entre les êtres. Ils nourrissent l'humanisme. Cette ville, nous la voulons hospitalière, accueillante au voyageur, quels que soient sa provenance, son origine et son statut social.

Car cette ville ne doit pas séparer, elle ne doit pas ségréguer. Le Lyon qui vient sera davantage inclusif, nous nous y emploierons. On doit pouvoir se loger plus facilement à Lyon. Personne ne doit rester à la rue. Les jeunes, les précaires, les salariés, les familles pauvres ou ordinaires doivent trouver un toit à un prix abordable. Car il s'agit de faire avec l'ensemble de la population et de ne plus laisser s'accroître les inégalités sociales et territoriales, qui nous empêchent d'aller ensemble là où nous voulons aller.

Nous réussirons la transition avec toutes et tous et nous réussirons la transition pour toutes et tous.

En résumé, nous ne sommes pas là pour détruire, nous sommes là pour construire. Avec une ambition collective et elle est belle. Bâtir une capitale européenne plus durable, plus économe, plus coopérative, plus vertueuse, où il fait bon vivre. Nous avons la chance de pouvoir compter sur une Métropole de Lyon qui poursuivra les mêmes objectifs. Nous travaillerons donc main dans la main, en conjuguant nos énergies.

Ici aussi, je suis confiant dans notre capacité à penser et à agir ensemble au service des habitantes et des habitants.

Ce dont nous devons nous souvenir — pour paraphraser les mots célèbres d'Antoine de Saint Exupéry, né à Lyon, il y a un peu plus d'un siècle —, c'est que « *Nous n'héritons pas de la terre, nous l'empruntons à nos enfants !* » De même, nous n'héritons pas de Lyon, nous l'empruntons à nos enfants !

Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Plusieurs prises de parole sont maintenant prévues. Je vais commencer par transmettre la parole à Madame Audrey HENOCQUE, qui va nous dire quelques mots au nom du groupe des écologistes.

Mme HENOCQUE Audrey : Monsieur le Maire,

Mes cher-es collègues,

C'est un grand honneur de prendre la parole au nom du groupe écologistes et également une grande émotion, tant la possibilité de mettre en place notre projet politique nous oblige.

Nos premières pensées vont aux élu-es écologistes qui nous ont précédé-es depuis des années : Gilles BUNA, à qui nous devons notamment l'aménagement des berges du Rhône, la regrettée Guylaine GOUZOU-TESTUD, Pascale BONNIEL-CHALIER et Pierre HÉMON, ainsi que nos trois élu-es sortantes et sortants, Françoise CHEVALLIER, Émeline BAUME et Étienne TÊTE. Nous les remercions et la taille de notre groupe dans cette assemblée aujourd'hui les honore.

Les électrices et les électeurs ont partagé notre diagnostic : c'est le dernier mandat pour lancer une véritable transition écologique, pour s'attaquer aux causes du dérèglement climatique et endiguer l'effondrement de la biodiversité. La préservation de l'environnement est notre priorité, car d'elle dépend la possibilité d'épanouissement de tous les humains et leur qualité de vie sur terre.

Mais nous savons que le bien vivre ensemble, la résilience et l'émancipation de toutes et de tous passent également par la justice sociale et une démocratie renouvelée. Pendant les six prochaines années, nous veillerons à faire participer aux décisions et aux réalisations municipales l'ensemble des habitantes et des habitants de nos quartiers, les associations, les entreprises et toutes les composantes de notre société.

Les Lyonnaises et les Lyonnais savent ce dont elles et ils ont besoin pour bien vivre au quotidien, notamment ceux et celles qui sont les plus fragiles ou les plus marginalisés. Ils et elles seront consulté-es, écouté-es et considéré-es. Leurs droits et leur dignité seront respectés. Leurs initiatives seront encouragées. Ils et elles seront notre première préoccupation, particulièrement en temps de crise sanitaire, économique et sociale.

Pour cela, nous nous engageons à renforcer les pouvoirs des arrondissements, afin qu'ils puissent mieux associer la population à la gestion de la chose publique et au dynamisme de l'activité privée. Nous nous attacherons avec les agents de la Ville et en coopération avec la Métropole et les autres collectivités locales, à développer le sentiment d'appartenance à une communauté de projets et de destin.

Les chantiers sont immenses, mais nous sommes déterminé-es à les mener avec courage et conviction. Et à les mener également en incarnant dans notre propre fonctionnement politique une gouvernance exemplaire qui sera synonyme de transparence, de proximité, de collégialité, de respect des divergences d'opinion, d'honnêteté et de responsabilité.

Nous sommes prêtes et prêts à nous engager dans un mandat décisif pour l'avenir de Lyon.

Je vous remercie de votre écoute et encore toutes nos félicitations, Monsieur le Maire.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Monsieur BLANC, vous aviez également sollicité la parole, je vous la donne.

M. BLANC Étienne : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Monsieur le Maire,

Au nom des élus de la droite et du centre, je souhaite vous exprimer nos souhaits de vous voir réussir dans vos ambitions au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

Pour vous, la tâche sera rude, mais on la sait passionnante, on sait qu'elle est exaltante. C'est la raison pour laquelle vous comme nous, nous avons dépensé tant et tant d'énergie dans cette campagne qui s'achève.

Depuis ce dimanche 28 juin au soir, la question qui nous est posée par les Lyonnaises et les Lyonnais a pour objet de connaître nos stratégies, notre état d'esprit, mais surtout quels seront nos votes lors des conseils municipaux qui verront mettre en œuvre votre politique nouvelle. Ainsi sommes-nous interrogés sur la circulation, sur les moyens qui permettront la transformation des espaces minéraux en espaces naturels, sur la transformation de nos dispositifs de sécurité aussi.

Monsieur le Maire, je ne peux pas vous cacher que vos propos sur les terriens et les non-terriens devant Monsieur BOURDIN nous ont dans un premier temps désarçonnés, puis, après avoir écouté vos explications, nous avons bien compris que cela serait pour vous l'essentiel de votre politique. Comment la Ville de Lyon, dont la population représente 0,0066 % des habitants de notre planète, peut-elle contribuer à une politique différente, une politique visible pour lutter contre l'épuisement de nos ressources ? Ce sera, je le sais, le cadre général de nos débats parce que ce sont vos convictions profondes.

Si l'on voit bien poindre les sujets clivants entre nous, l'avenir du transport aérien et son incidence sur le tourisme, la place de la voiture en ville, les technologies nouvelles au service de la sécurité des habitants mais aussi au service de leur santé, les grands investissements structurants sur la mobilité comme le Lyon-Turin, par exemple, nous voyons aussi ceux qui feront consensus.

Oui, longtemps, nos villes ont jugé leur performance sur le rythme de la construction, sur la consommation de l'espace, sur l'accroissement du nombre d'habitants. C'était les thématiques qui faisaient le classement de leur performance. Mais le vote de dimanche dernier traduit une autre volonté. C'est une volonté de maîtrise, de modération, de mesure dans le développement de la cité.

Oui, ce qui nous opposera sans doute, c'est l'épineuse question de la décroissance à laquelle la droite et le centre préfèrent substituer le concept de transformation.

Alors, oui, nous serons très exigeants sur l'équilibre qu'il convient de préserver, selon nous, entre l'amélioration attendue de la qualité de la vie et la protection d'une économie qui est reconnue parmi les plus performantes d'Europe et qui aura fait l'histoire si singulière de notre Ville de Lyon.

Ces débats, nous allons les tenir dans une situation très particulière. En fait, ils seront placés sous le signe d'une crise démocratique profonde. Elle s'est traduite par une abstention inégalée dans notre histoire, puisque trois Lyonnais sur cinq n'ont pas voté aux élections municipales. À vous, mais bien sûr à nous aussi, à notre assemblée, de redonner aux Lyonnaises et aux Lyonnais l'envie de retourner aux urnes. Mais aujourd'hui, évidemment, ce n'est pas le moment d'échanger, encore moins, dans ce jour particulier, pour vous comme pour nous, de croiser le fer.

Monsieur le Maire, je ne retrouve pas l'auteur qui avait écrit les mots suivants : « *Dans le théâtre de la politique, l'affiche n'est pas toujours à la hauteur de la pièce.* »

Vous avez affiché dans votre majorité nouvelle des ambitions profondes que vous venez de réitérer dans vos propos. L'avenir nous dira si vous parvenez à les mettre en œuvre. Le rôle de l'opposition, ce sera d'évaluer leur impact sur la vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Alors, nous les écouterons, nous écouterons leurs attentes, parfois leurs récriminations, peut-être aussi leurs colères, mais nous écouterons surtout leurs réactions. Quand il le faudra, nous porterons leur voix au sein du Conseil municipal. Nous le ferons toujours dans le respect de vous, de la majorité, nous le ferons surtout dans le cadre d'un attachement à une qualité d'un débat, qui doit être à la hauteur de l'histoire de Lyon, comme vous l'avez dit justement tout à l'heure, si bien portée dans cette assemblée par votre prédécesseur, Gérard COLLOMB. C'est aussi à ce titre que nous serons très attentifs aux pouvoirs que vous allez donner aux Maires d'arrondissement. Les Françaises et les Français et les Lyonnais n'y échappent pas. Ils demandent de la proximité. Ils aiment leur maire, parce qu'ils le connaissent et qu'ils l'identifient.

À cet égard, nous comptons sur vous, mais j'ai été rassuré par vos propos, pour que nous soient donnés les moyens de nous organiser, de travailler, de nous exprimer et de coconstruire le Lyon de demain. Nous savons, depuis Tocqueville et Montesquieu, que c'est bien à la lumière du traitement qui est réservé aux minorités que l'on reconnaît la force des démocraties.

Hélas, dès la fin de l'été, les conséquences économiques et sociales de la crise pandémique seront plus visibles encore pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Un grand nombre d'entre eux seront affectés par des défaillances d'entreprises, par les conséquences sur l'emploi, sur leur situation matérielle et les perspectives sociales évidemment sous nos yeux s'assombrissent.

Alors, dans cette situation nouvelle, dans ces circonstances inédites sous la Ve République, il nous faudra imaginer et mettre en œuvre des politiques différentes, innovantes. Lyon ne pourra pas le faire seule. Elle aura besoin de la Métropole, vous l'avez dit, mais elle aura aussi besoin de la Région, elle aura aussi besoin de l'État. À cet égard, nous attendons de connaître vos intentions sur les rapports que vous entendez entretenir avec ces collectivités et avec la nation.

Oui, Monsieur le Maire, une nouvelle page de l'histoire de notre ville s'ouvre désormais. Je vous souhaite de bien l'écrire. Je vous souhaite surtout de la réussir et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BLANC.

Je donne la parole désormais à Sandrine RUNEL.

Mme RUNEL Sandrine : Je vous remercie.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Maire,

La campagne qui vient de se terminer a été marquée ces derniers jours par des outrances. Des propos, des affiches, des actes antisémites même sont venus abîmer ce moment démocratique important de notre cité. Les auteurs ont oublié que Lyon est une ville empreinte d'humanisme, de respect, de dignité, d'honneur et les électeurs ne s'y sont pas trompés.

Ils ont d'ailleurs fait le choix de porter aux responsabilités ceux qui ont respecté chacune et chacun de nos concitoyens, qui ont fait le choix résolu de parler d'avenir, de projets, qui ont préféré s'adresser aux intelligences plutôt que d'agiter des peurs.

Avec les élus de la Gauche unie, nous sommes fiers d'avoir, à vos côtés Monsieur le Maire, gardé le cap. Nous n'avons pas dévié, nous n'avons pas trompé, nous n'avons pas trahi nos valeurs, nos engagements, nos promesses, notre projet.

Cette manière dont nous avons mené campagne dit beaucoup de la façon avec laquelle nous entendons collectivement œuvrer pour notre ville : agir dans la vérité, dans la transparence, assumer nos choix, dire non quand il le faut, porter des idéaux, être à l'écoute, dans le dialogue, l'apaisement et la bienveillance.

La période de campagne est désormais révolue, il est venu le temps de l'action. L'élection d'un maire et de son équipe n'est pas un aboutissement. C'est au contraire un point de départ et je vous en félicite. La tâche est immense et le combat sera dur.

Déjà, nous savons, plus que d'autres, qu'il nous faudra démontrer notre capacité à faire. Déjà, nous entendons la musique des procès en amateurisme, en inconscience. À peine élus, on nous oppose déjà le sérieux et la rigueur. À peine élus, on nous prédit, on vous prédit, un retour sur terre, difficile, un retour à une réalité économique dont nous n'aurions pas pris la mesure.

Mais c'est précisément car nous avons fait l'analyse de la situation économique et sociale, des dérèglements et des injustices qu'elle provoque, des drames et des exclusions qu'elle engendre, des inégalités insoutenables qu'elle produit, que nos concitoyens nous ont accordé leur confiance.

Cette analyse lucide est partagée par plus de 53 % des électeurs. Cette confiance qu'ils ont placée en nous, c'est pour réduire la dette. Mais la dette dont je veux parler ne figure pas dans les comptes administratifs, cette dette n'obère pas encore les triples A des agences de notation, cette dette n'est pas contrôlée par les chambres régionales des comptes. Je veux parler de cette dette sociale et environnementale que nous laissons aux générations futures.

Pour y faire face, nous avons devant nous une tâche immense : réduire notre empreinte écologique, bâtir de nouvelles solidarités, réduire les inégalités scolaires, déconstruire la ville de l'entre-soi, de l'étalement urbain, renforcer les services publics et combattre l'isolement social.

Pour cela, nous avons à réussir les indispensables transitions de notre modèle de développement.

Lyon peut apporter les réponses à l'urgence climatique et sociale, devenir cette ville inspirante, ambitieuse, exemplaire, solidaire qui prépare les transitions pour tous.

Aussi, notre responsabilité est de tenir les deux bouts de ce changement : l'écologie d'un côté et la solidarité de l'autre, car l'écologie est indissociable des questions sociales et nous y veillerons.

Pour cela, je sais pouvoir compter sur notre équipe, sur votre détermination, Monsieur le Maire, à réaliser notre projet : celui d'un avenir social et écologique, pour toutes et tous.

Je sais également que nous pouvons nous appuyer sur le professionnalisme d'agents municipaux engagés, efficaces, investis, performants, prêts à répondre aux besoins divers de la population. Je connais déjà bien ces serveurs du service public, je les ai vus à l'œuvre à la ville comme dans les arrondissements. Et nous avons pu constater durant cette crise sanitaire et convaincre un peu plus encore ceux qui en doutaient du caractère indispensable et primordial de leur mission. Qu'ils en soient remerciés.

Enfin, avant de conclure, je veux saluer Georges KÉPÉNÉKIAN et Gérard COLLOMB pour leur dévouement sincère et entier, leur engagement sans faille pour notre Ville.

Et loin des conventions, Gérard, tu me permettras quelques mots à ton endroit pour te dire la reconnaissance qui est la mienne d'avoir pu cheminer à tes côtés dans mon engagement public et politique. Nos divergences n'ont pas toujours été aussi fortes qu'aujourd'hui. J'ai été de cette génération de jeunes élus qui t'ont accompagné, à notre modeste place, dans la transformation de cette ville. Je sais ô combien tu as fait pour cette ville, ô combien tu en fus un grand Maire.

Une page se tourne, car nous sommes convaincus que l'avenir de notre ville, des villes, se trouve dans la conciliation d'un développement solidaire, soutenable et l'exigence de l'impératif environnemental et démocratique.

Nous ferons la démonstration que Lyon, c'est aussi une terre d'innovation sociale, de qualité de vie, de solidarité, capable de faire une place à chacune et chacun et de répondre aux défis de notre temps.

Pour cela, je m'engage devant vous, au nom de l'ensemble des élus de la Gauche sociale et écologique, à mettre en œuvre toute l'énergie et la rigueur nécessaires à l'intérêt général de notre ville, pour qu'un projet ne soit pas une promesse mais une tâche à accomplir. C'est l'état d'esprit qui est le nôtre. C'est l'état d'esprit qui nous habitera durant les six années qui s'annoncent. C'est une très belle équipe soudée, plurielle, qui se met au service des Lyonnaises et des Lyonnais avec l'idée que l'intérêt général est un bien commun à partager.

Chers collègues, gardons à l'esprit que nos réflexions, nos décisions et nos actions doivent être entièrement tournées vers un seul objectif : le bien-être de la population et la préservation des richesses naturelles.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame RUNEL.

Monsieur Georges KÉPÉNÉKIAN, c'est à vous.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle étape dans l'histoire politique de notre Ville.

Notre groupe tient à vous féliciter pour votre élection et vous souhaite la réussite des projets que vous portez avec votre majorité.

Lyon est aujourd'hui une grande cité, forte de son développement au cours de ces dernières années, transformée par les nombreux projets qui lui ont redonné beauté et qualité de vie.

C'est aussi une ville dynamique dans le domaine économique, culturel, social, sportif, universitaire et disposant d'une situation financière saine, que beaucoup d'autres villes souhaiteraient avoir.

Cette bonne santé est le résultat d'une bonne gestion et d'une ambition portée par Gérard COLLOMB et l'ensemble de ses équipes qui se sont succédé autour de lui depuis 2001.

Aujourd'hui, vous prenez possession de cet héritage, à vous et à vos équipes de le faire fructifier.

Si j'évoque cela, c'est pour souligner la capacité réelle qu'a notre Ville aujourd'hui à affronter les crises à venir. Le travail que j'ai mené ces dernières semaines à la tête de la mission de déconfinement de la Métropole m'a confirmé à la fois la profondeur de la crise, mais aussi les forces potentielles qui existent dans notre territoire pour y faire face.

C'est aussi souligner, comme vous aimez le rappeler, que « seul, on va plus vite et qu'ensemble, on va plus loin. » Pour affronter ces crises, nous devons agir collectivement.

Ce nouveau Conseil municipal est constitué de groupes de sensibilités politiques différentes. À vous d'être attentif à un travail plus collectif que jamais.

La bonne santé d'une ville est toujours fragile et notre groupe pense qu'il faut soutenir cette prospérité, mais mieux la partager avec le souci de la cohésion au sein de notre cité.

La crise économique, et je parle de l'emploi, la crise sociale et sociétale peuvent nous entraîner à une déconstruction très rapide. Notre groupe restera très attentif et vigilant sur les décisions prises par votre majorité, c'est d'ailleurs la raison de notre abstention aujourd'hui.

Nous voyons au quotidien les difficultés des Lyonnais pour se déplacer, pour se loger, pour l'accès aux soins, à la culture. Tout cela doit nous amener à repenser nos modes d'intervention dans ces domaines et notamment je pense à celui de la santé avec une approche de santé globale qui est devenue une des priorités dans nos sociétés.

Le monde d'aujourd'hui et de demain exige plus d'écoute et de dialogue pour mieux répondre aux attentes de nos concitoyens. Il s'agit bien de coconstruire les projets de demain.

Mais la ville est aussi un corps vivant, dont il faut prendre soin sans jamais le brutaliser, selon un des premiers principes d'Hippocrate.

Lyon a une identité forte, avec un ancrage historique dont les racines sont profondes. Depuis ses origines, c'est une ville ouverte au monde, c'est ce qui en fait une grande cité humaniste et hospitalière. Elle ne peut pas se replier sur elle-même.

C'est une ville de l'invention, mais aussi de la modération, de la confluence des idées et de la recherche de consensus.

Forte de cette identité, la Ville devra s'engager dans une rénovation de sa gouvernance :

- D'un côté, dans la relation avec ses arrondissements, auxquels de nouvelles responsabilités doivent être confiées, comme je l'avais initié en tant que Maire, mais que vous venez de confirmer et j'en prends acte ;
- D'un autre côté, dans la coopération avec la Métropole, car il faut une ville centre forte pour une métropole forte.

Cette rénovation de la gouvernance devra aussi concerner notre assemblée municipale et nous serons bien sûr attentifs au respect des règles démocratiques pour son bon fonctionnement.

Nous venons de vivre avec cette crise sanitaire une période difficile, qui a fait ressurgir des peurs disparues.

Si la cause environnementale est aujourd'hui majeure, il nous faut accompagner nos concitoyens vers ce changement nécessaire plutôt que de les contraindre. Et cela peut nous mobiliser tous.

Ce qui fait la force de Lyon, c'est l'intelligence de ses habitants, ce sont les valeurs qu'elle porte depuis des siècles, attentive à tous, en plaçant l'humain au cœur de son développement.

Pour notre groupe, cette aventure doit continuer. Nous serons exigeants et jamais silencieux.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

Monsieur Denis BROLIQUIER, c'est à vous.

M. BROLIQUIER Denis : Merci, Monsieur le Maire.

Le 15 mars 2020, il y a déjà près de quatre mois, nous nous sommes présentés à l'élection municipale. Avec vous, mais aussi avec Yann CUCHERAT, Étienne BLANC, Georges KÉPÉNÉKIAN, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sandrine RUNEL, Agnès MARION et l'ensemble de nos colistiers, nous avons sollicité le suffrage des électeurs. Vous avez gagné. Bravo !

Je vous adresse, ainsi qu'à votre équipe, Monsieur le Maire, mes félicitations et je forme des vœux pour votre action, en espérant qu'elle soit efficace au service des Lyonnais, au service du territoire de la Ville de Lyon et plus généralement qu'elle profite à tous.

Vous succédez dans ce fauteuil de Maire de Lyon à de fortes personnalités qui ont, chacune à leur tour, marqué la ville par leur style, par leurs décisions (ou par leurs non-décisions parfois), leurs réalisations, leurs équipes aussi. Depuis un siècle, Édouard HERRIOT, Louis PRADEL, Francisque COLLOMB, Michel NOIR, Raymond BARRE, Gérard COLLOMB, Georges KÉPÉNÉKIAN et à nouveau Gérard COLLOMB ont été Maires de Lyon. Et l'histoire retient pour chacun d'entre eux des plus et des moins, des réussites et des échecs. Vous voilà aujourd'hui dans ce rôle si important de leader. Je sais que vous avez conscience de la responsabilité qui est désormais la vôtre et sans ajouter à la pression, je peux vous assurer que, Lyonnais avant tout, je veillerai, de la place à laquelle je suis avec mes 220 colistiers des neuf arrondissements de Lyon du premier tour à ce que vous réussissiez votre mandat.

Permettez-moi aussi de saluer respectueusement votre prédécesseur direct, Gérard COLLOMB, ici présent. Il a beaucoup agi, vous l'avez rappelé tout à l'heure, pour notre ville. Lyon a considérablement évolué et a grandi sous sa responsabilité dans le respect de nos différences. Qu'il en soit remercié.

Merci aussi à Georges KÉPÉNÉKIAN pour son action. Je le salue aujourd'hui amicalement.

En vous élisant, Monsieur le Maire, les Lyonnais ont choisi :

- Une priorité, la prise en compte de l'urgence écologique ;
- Une équipe, des citoyens très engagés, porteurs de fortes convictions, plus jeunes que l'équipe sortante ;
- Un programme aussi et si nous n'avions pas le même programme, loin de là, nous avons des points communs. Je pense à l'écorénovation des bâtiments municipaux ou à la priorité donnée aux transports en commun, notamment par l'utilisation du câble.

Nous prenons acte de ce choix. C'est la démocratie. Et sur ce scrutin en particulier, le verdict du peuple a été particulièrement clair et sans appel. Malgré la situation sanitaire tendue, malgré 15 semaines entre les deux tours, malgré le parti pris des médias locaux, malgré la difficulté à faire campagne, malgré le taux d'abstention aussi. Alors, respectueux de la démocratie, vous pouvez compter aujourd'hui sur notre bienveillance.

Mais, sans vouloir gâcher la fête de votre élection à la tête de la Ville, autant vous le dire dès maintenant, nous serons particulièrement attentifs à l'avenir à plusieurs sujets.

Quels sont ces points de vigilance ?

D'abord celui de la dynamique économique de notre Ville et son attractivité. La période actuelle — d'autres l'ont dit, vous le savez — est difficile, voire très difficile, pour les entreprises, source première de notre richesse. Nos commerces de centre-ville et des cœurs de quartier souffrent terriblement. Le tourisme avec notamment la restauration et l'hôtellerie est presque à l'arrêt. Le secteur de la construction (bâtiment comme travaux publics) doit redémarrer au plus vite. Les patrons de PME redoublent d'efforts pour sauver leurs entreprises. Plus d'une centaine d'indépendants ont déjà mis la clé sous la porte en quelques semaines dans notre ville et plusieurs centres de décision ont quitté l'agglomération au cours des trois dernières années. Comme quoi, tout ne vient pas uniquement de la situation sanitaire.

Pour préserver son niveau de vie et son niveau de solidarité, la Ville doit impérativement retrouver de son activité, de son dynamisme, de son attractivité. Et, dans l'équilibre économique de la Ville, il y a d'autres sujets qui concernent directement la municipalité, le montant de l'impôt et celui de la dépense publique en général. Nous ne souhaitons pas l'augmentation des taux d'imposition, nous ne souhaitons pas l'augmentation du taux de l'endettement.

Deuxième point de vigilance, la gouvernance et l'administration de notre Ville.

Nous le savons, c'est tout l'édifice de décision de la Ville qui a besoin d'une profonde rénovation depuis le travail avec la Métropole dont vous avez parlé jusqu'au rôle des Mairies d'arrondissement — nous mettons en vous beaucoup d'espoirs à ce sujet — en passant par le fonctionnement interne de l'Hôtel de Ville.

Ici, l'Administration a besoin de retrouver de l'agilité pour renforcer son efficacité. La compétence des cadres et des agents est reconnue, mais le cadre dans lequel ils évoluent a besoin d'une profonde transformation pour permettre une meilleure performance au service des Lyonnais. Nous n'avons pas besoin de plus de fonctionnaires, nous avons besoin de plus de présence, de plus de motivation, de plus de responsabilisation, mais vous avez employé ce mot tout à l'heure, de plus de résultats aussi.

La démocratie participative a aussi besoin d'un nouveau souffle avec plus de dynamisme et plus de respect, mais sans pour autant se transformer en usine à gaz ou en soviet.

Enfin, le quotidien des Lyonnais, de tous les Lyonnais, troisième sujet de vigilance.

La ville doit être accueillante pour tous. Elle doit être un cadre épanouissant pour chacun. Elle doit respecter chacun aussi. Alors, au-delà de l'énoncé de ces grands principes, cela passe très concrètement dans la vie quotidienne par une sécurité accrue — les événements depuis quelques nuits sont inquiétants par leur répétition et par leur ampleur —, une tranquillité assurée, une solidarité efficace, une offre de mobilité adaptée, une proposition éducative qualitative, une attention particulière pour les seniors et pour les plus fragiles.

Nous serons particulièrement vigilants à ce que vos décisions, à ce que votre action, respectent tous les habitants de cette ville, respectent la totalité des Lyonnais. Il ne s'agit pas de faire une ville pour quelques-uns mais bien pour tous.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que l'exercice démocratique m'imposait d'exprimer aujourd'hui. Vous ne pratiquez pas le politiquement correct, je crois. Moi non plus. Vous aimez Lyon et vous voulez agir pour les Lyonnais. Moi aussi. Comptez sur ma vigilance et sur ma franchise. Les Lyonnais comptent désormais sur vous. Bon courage.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BROLIQUIER.

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Monsieur le Maire,

Au nom des élus de Lyon en Commun, au nom de celles et ceux qui nous ont accompagnés sur le chemin, je vous adresse toutes nos félicitations ainsi que tous nos vœux de réussite.

Cher Grégory DOUCET, nos listes se sont fait face dans un respect réciproque durant le premier tour de l'élection municipale. Au cours de ce premier temps, nécessaire à la vie démocratique et utile au débat public, nous avons pu mesurer ce qui nous différenciait, ce qui nous rapprochait et pouvait nous réunir. Au terme de ce temps, nous avons fait ensemble le choix du rapprochement et du rassemblement. Sachez que j'en suis heureuse.

Nul doute que ce rassemblement nous a conduits à la victoire ce dimanche 28 juin dernier, car il était attendu par de nombreux Lyonnais et Lyonnaises. Il correspondait pour nous tous à une responsabilité : permettre à notre Ville de tourner une page et d'entrer pleinement et avec confiance dans une nouvelle ère, une nouvelle époque.

Ce rassemblement était une responsabilité, il fut bien vite un enthousiasme.

Enthousiasme des candidates et candidats mêlés sur le terrain, enthousiasme des militantes et militants qui n'ont pas ménagé leur engagement et, au final, enthousiasme des Lyonnaises et des Lyonnais venus voter pour vous élire, cher Grégory DOUCET, Maire de Lyon.

Oui, je parle d'enthousiasme, car il y a eu une très belle et forte mobilisation depuis des mois pour le climat, pour le vivant, pour une ville plus juste et plus douce, pour le respect et la promotion de nos services publics qu'ils soient nationaux ou municipaux. Il y a eu une très forte et très belle mobilisation et nous recevons, chacun, chacune, depuis ce 28 juin et encore aujourd'hui, de nombreux messages de soutien, de joie et surtout d'espoir.

Aussi, après la responsabilité du rassemblement, nous avons celle de la réussite, celle de ne pas décevoir, celle d'être fidèles à nos engagements.

Avant de poursuivre sur la nécessaire réussite, je vais faire un détour par l'abstention.

Car, oui, je parle d'enthousiasme parce qu'il est là et parce qu'il nous porte, mais ce n'est pas pour autant, évidemment, que nous éludons l'abstention, celle dont on dit à chaque nouveau scrutin qu'elle est inédite.

Cette fois-ci, une partie de l'abstention est peut-être due au contexte sanitaire toujours incertain, comme nous le voyons d'ailleurs encore aujourd'hui. Mais cette abstention est due également, et là sans aucun doute, au climat délétère de cette fin de campagne, aux outrances, aux insultes proférées à l'égard même des électeurs, climat qui a encore une fois donné une bien piètre image de la fonction politique.

Cette abstention est due enfin à la lassitude, parfois à la colère, au sentiment des électeurs d'être toujours trompés, avec cette idée que, finalement, les femmes et les hommes politiques sont peut-être d'abord des marionnettes au service d'intérêts autres que l'intérêt général et commun.

Là aussi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre responsabilité sera grande en matière d'éthique et de déontologie.

Nous devons réussir notre mandat et faire entrer Lyon dans l'ère de la mutation écologique, démocratique, culturelle, économique et sociale.

Et c'est ainsi que, par nos actes, conformes à notre parole, et par notre conduite, nous pourrons contribuer aussi à réhabiliter le politique et sans doute le réenchanter.

Ce réenchantement passera, j'en suis certaine, par le collectif, car l'idéal d'émancipation que nous poursuivons ensemble n'est pas celui de l'hyper individualisme, mais bien celui de l'individuation qui permet la liberté, la citoyenneté et dès lors le sentiment, le choix et la fierté d'appartenance. Ensemble, nous recréerons la fierté d'être Lyonnaise et Lyonnais. Non pas la fierté des classements ou des palmarès, non pas la fierté de la compétition ou de la *skyline*, mais la fierté des valeurs de la République portées et partagées. Fierté de construire ensemble une ville solidaire, qui fait place à ses enfants, à ses aînés, une ville qui sait tisser des liens entre les générations, les classes sociales, les arrondissements et les quartiers. Vivre ensemble, faire ensemble, partager plutôt que cohabiter et parfois même se supporter.

Pour terminer mon propos, je citerai une phrase du poète et résistant René CHAR : « *Signe ce que tu éclaires et non ce que tu assombris.* »

Monsieur le Maire, en cet instant solennel, permettez-moi de vous offrir cette phrase que j'aime particulièrement, « *Signe ce que tu éclaires* ».

Mes chers collègues, chers Lyonnais et chères Lyonnaises, je vous souhaite de signer ensemble pour notre Ville des jours heureux et lumineux.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Madame PERRIN-GILBERT, je vous remercie.

Pour terminer, nous aurons Monsieur Yann CUCHERAT qui prendra la parole.

M. CUCHERAT Yann : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Au nom de notre groupe, ce n'est pas sans émotion que je m'adresse à vous en cette journée de renouvellement de l'exécutif municipal.

J'aimerais tout d'abord féliciter notre nouveau Maire, ses équipes et tous ceux qui ont défendu son projet. La controverse fut ardente, mais les électeurs se sont prononcés, je crois, en connaissance de cause. Vous avez su, cher Grégory DOUCET, vous montrer plus convaincant et je vous en félicite.

Ni nos profonds désaccords ni notre immense déception ne sauraient nous dispenser, lors de cette passation de pouvoir, de sacrifier aux règles de la bienséance démocratique. C'est vous qui allez désormais présider aux destinées de nos concitoyens dont les intérêts nous sont également chers. C'est vous qui aurez prioritairement en charge la prospérité de cette belle ville qui nous importe tant. C'est à vous maintenant de porter l'ambition que nous avons en commun, de rendre meilleur le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je n'ai aucun doute sur votre bonne et forte volonté et vous souhaite d'être à la hauteur de l'enthousiasme que vous avez suscité, même si vous allez rapidement vous rendre compte qu'il n'est pas toujours aisé de passer du projet à sa réalisation. D'autant plus que la crise sanitaire d'une gravité exceptionnelle, dont nous ne sommes sûrement pas encore sortis, commence à produire ses effets dévastateurs aux plans économique et social.

L'urgence, demain, se portera évidemment sur les enjeux écologiques et sanitaires, mais, dans ce contexte, la protection des emplois des Lyonnaises et des Lyonnais devra être une priorité, si nous voulons leur assurer un quotidien heureux.

Les orientations politiques que nous allons être amenés à prendre pour répondre à cette situation de crise majeure devront éviter à tout prix à Lyon, ville réputée jusqu'ici prospère, rayonnante et débordante de vitalité, le déclassement que ne manquerait pas d'occasionner un funeste repli sur soi frileux et contre nature.

Lyon doit demeurer cette ville du vivre ensemble, accueillante et ouverte sur le monde, fidèle à sa tradition humaniste.

Soyez assurés qu'au nom des électeurs qui nous ont accordé leur confiance, nous aurons dans cette assemblée l'occasion d'être une force d'opposition constructive, soucieuse de contribuer avec respect mais aussi conviction aux débats qui nous attendent et je les sais nombreux.

Mais je voudrais surtout, en ce jour singulier, rendre ici l'hommage qui lui est dû à Gérard COLLOMB, dont l'action, pendant 40 ans, au service de Lyon, fut citée partout en référence.

Des manœuvres qui n'honorent pas leurs auteurs, visant à ternir son image à des fins électorales, auront peut-être réussi à biaiser cette élection. Elles auront échoué, c'est certain, à contrefaire sa figure pour la postérité et pour l'histoire.

Monsieur Gérard COLLOMB, ayant placé continument votre magistrature sous l'invocation des déités républicaines de l'égalité, de la fraternité et du progrès, vous resterez dans les mémoires ce grand bâtisseur visionnaire qui, avec ses équipes et les services de la Ville, aura radicalement transformé Lyon et le quotidien de ses habitants.

Nous vous devons d'avoir créé les conditions d'un développement qui marie intelligemment pouvoirs publics et privés, qui stimule la participation citoyenne, qui produit de la richesse pour la redistribuer.

Ce magnifique patrimoine économique, social et culturel, c'est votre mérite opposable à tous désormais et c'est notre honneur d'avoir, pour une modeste part, contribué à son édification à vos côtés.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CUCHERAT.

2020/2 - Fixation du nombre des Adjointes au Maire de Lyon

M. LE MAIRE : Nous allons procéder maintenant, conformément à l'ordre du jour qui vous a été transmis à la fixation du nombre d'Adjointes au Maire de Lyon.

Je vous rappelle que l'article L 2122-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

L'article L 2122-2 du même code précise que le conseil municipal détermine le nombre des adjointes au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Conformément à l'article L 2513-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de Lyon est composé de 73 membres. En conséquence, le nombre maximum d'adjointes autorisées par la loi est de 21.

Compte tenu des champs de compétence de la Ville de Lyon et afin d'en faciliter la gestion quotidienne, je vous propose de fixer le nombre d'Adjoints au Maire de Lyon à 21.

Y a-t-il, sur ce sujet, des demandes d'intervention ? Non.

Nous allons procéder à un vote à main levée. Je mets le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Abstention de Mesdames BLANC Françoise, CROIZIER, DE MONTILLE, VERNEY-CARRON et de Messieurs BILLARD, BLACHE, BLANC Etienne, BROLIQUIER, DUVERNOIS, OLIVER.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/3 - Élection des Adjoints au Maire de Lyon

M. LE MAIRE : Les articles L 2122-1, L 2122-4, L 2122-4-1, L 2122-5, L 2122-5-1 et L 2122-5-2 du code général des collectivités territoriales, cités précédemment, s'appliquent également pour l'élection des adjoints au maire.

Il en va de même pour ce qui concerne les articles L 141-1 et L 297 et l'article 6-3 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen.

En tant que de besoin, leur contenu est rappelé dans les projets de délibération joints à l'ordre du jour de notre séance.

En complément, l'article L 2122-6 du code général des collectivités territoriales prévoit que les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.

Pour ce qui concerne le mode de scrutin, en application de l'article L 2122-4 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres au scrutin secret.

L'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Comme le prévoit l'article L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal et la proclamation des résultats du scrutin est rendue publique par voie d'affiche dans les 24 heures.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Elles doivent être déposées au plus tard avant l'ouverture de chaque tour de scrutin. Chaque liste doit clairement faire apparaître un ordre de présentation des candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

Par délibération 2020/2, vous avez fixé à 21 le nombre d'adjoints au Maire.

Ces rappels étant effectués, nous allons donc procéder au scrutin.

Je vous propose la liste suivante :

- Première Adjointe : Madame HENOCQUE Audrey ;
- Deuxième Adjoint : Monsieur GODINOT Sylvain ;
- Troisième Adjointe : Madame VIDAL Chloë ;
- Quatrième Adjoint : Monsieur BOSETTI Laurent ;

- Cinquième Adjointe : Madame LÉGER Stéphanie ;
- Sixième Adjoint : Monsieur VASSELIN Steven ;
- Septième Adjointe : Madame PERRIN-GILBERT Nathalie ;
- Huitième Adjoint : Monsieur CHIHI Mohamed ;
- Neuvième Adjointe : Madame RUNEL Sandrine ;
- Dixième Adjoint : Monsieur LUNGENSTRASS Valentin ;
- Onzième Adjointe : Madame AUGÉY Camille ;
- Douzième Adjoint : Monsieur MAES Bertrand ;
- Treizième Adjointe : Madame DE LAURENS Céline ;
- Quatorzième Adjoint : Monsieur MICHAUD Raphaël ;
- Quinzième Adjointe : Madame NUBLAT-FAURE Julie ;
- Seizième Adjoint : Monsieur HUSSON Nicolas ;
- Dix-septième Adjointe : Madame ZDOROVITZOFF Sonia ;
- Dix-huitième Adjoint : Monsieur CHEVALIER Alexandre ;
- Dix-neuvième Adjointe : Madame DELAUNAY Florence ;
- Vingtième Adjoint : Monsieur GIRAULT Jean-Luc ;
- Vingt-et-unième Adjointe : Madame GOUST Victoire.

Y a-t-il d'autres listes ? Il n'y a pas d'autre liste. Je constate l'absence d'autre liste.

Si personne ne s'y oppose, je demande à la Direction des assemblées de déposer cette liste sur chaque pupitre avec une enveloppe ainsi qu'une liste vierge pour les élus souhaitant voter blanc. Les élus porteurs de pouvoirs voudront bien se signaler à son passage, de sorte que des kits supplémentaires de vote soient déposés.

(Les kits de vote sont déposés sur les pupitres des élus du Conseil municipal.)

Je vous invite, chers collègues, à procéder à l'élection des Adjoints au Maire de Lyon au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Conformément aux recommandations sanitaires en vigueur, je vous invite à vous laver les mains avec du gel hydro alcoolique préalablement à l'insertion du bulletin de vote dans l'enveloppe, à utiliser votre stylo pour signer la feuille d'émargement lors du vote et à porter votre masque.

Pour procéder à ce scrutin, vous êtes invité à l'appel de votre nom à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle, après avoir signé la feuille d'émargement.

Ceux d'entre vous qui disposent d'un ou de deux pouvoirs vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent voudront bien le remettre au secrétaire de séance présent à la table de vote lorsque vous serez appelés à voter en lieu et place de cet élu, sauf à ce que vous l'ayez d'ores et déjà remis à votre entrée à la table du secrétariat de l'assemblée.

Le recours à l'isoloir n'est pas une obligation prévue par la loi. Néanmoins, pour les élus qui le souhaitent, un isoloir est à leur disposition à l'entrée de la salle. Du gel hydro alcoolique est également disponible à l'intérieur de l'isoloir en tant que de besoin. Il vous suffit de vous y rendre muni du matériel de vote présent sur votre pupitre avant de vous présenter à la table de vote à l'appel de votre nom puis, le cas échéant, à l'appel du nom de l'élu qui vous aurait donné pouvoir.

Je demande à Madame Aurélie MARAS, secrétaire de séance, de regagner la table de vote pour veiller à la régularité des émargements, et à Monsieur Pierre OLIVER, secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal.

Les deux secrétaires de séance voteront en dernier et les deux assesseurs rejoindront la table de vote à l'issue de l'appel nominal. Monsieur OLIVER.

(Monsieur OLIVER procède à l'appel nominal et le vote s'effectue à bulletin secret.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

Je demande aux deux assesseurs de bien vouloir regagner la table de vote pour procéder au dépouillement, Monsieur Akif EKINCI et Monsieur Romain BILLARD.

(Les secrétaires procèdent au dépouillement du scrutin.)

M. LE MAIRE : Merci à chacun de bien vouloir regagner sa place.

Merci aux assesseurs.

Ils ont effectué le dépouillement du premier tour du scrutin qui donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 ;
- Nombre de votants : 73 ;
- Nombre de suffrages blancs : 20 ;
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 53 ;
- Majorité absolue : 27 ;
- La liste présentée par Grégory DOUCET a obtenu 53 voix et obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Ses membres sont élus Adjoint au Maire de Lyon et prennent rang dans l'ordre de cette liste.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE :

- Première Adjointe : Madame HENOCQUE Audrey ;
- Deuxième Adjoint : Monsieur GODINOT Sylvain ;
- Troisième Adjointe : Madame VIDAL Chloé ;
- Quatrième Adjoint : Monsieur BOSETTI Laurent ;
- Cinquième Adjointe : Madame LÉGER Stéphanie ;
- Sixième Adjoint : Monsieur VASSELIN Steven ;
- Septième Adjointe : Madame PERRIN-GILBERT Nathalie ;
- Huitième Adjoint : Monsieur CHIH Mohamed ;
- Neuvième Adjointe : Madame RUNEL Sandrine ;
- Dixième Adjoint : Monsieur LUNGENSTRASS Valentin ;
- Onzième Adjointe : Madame AUGÉY Camille ;
- Douzième Adjoint : Monsieur MAES Bertrand ;
- Treizième Adjointe : Madame DE LAURENS Céline ;
- Quatorzième Adjoint : Monsieur MICHAUD Raphaël ;
- Quinzième Adjointe : Madame NUBLAT-FAURE Julie ;
- Seizième Adjoint : Monsieur HUSSON Nicolas ;

- Dix-septième Adjointe : Madame ZDOROVITZOFF Sonia ;
- Dix-huitième Adjoint : Monsieur CHEVALIER Alexandre ;
- Dix-neuvième Adjointe : Madame DELAUNAY Florence ;
- Vingtème Adjoint : Monsieur GIRAULT Jean-Luc ;
- Vingt-et-unième Adjointe : Madame GOUST Victoire ;

2020/4 - Charte de l'élu local et communications prévues à l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE : L'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 dudit code, en remet une copie aux conseillers municipaux, de même que les dispositions correspondant aux articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28 du code général des collectivités territoriales.

En conséquence, je vous donne lecture de la charte de l'élu local.

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente Charte de l'élu local.

Charte de l'élu local :

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

Je viens de vous lire la Charte de l'élu local. Je voulais simplement ajouter quelques éléments, notamment parce qu'au cours des prises de parole précédentes, plusieurs appels notamment à la bienveillance et à l'écoute ont été lancés. Je tenais ici même à vous dire que ces appels ont bien été entendus. J'ai moi-même tout au long de cette campagne électorale appelé à la bienveillance à de nombreuses reprises. Je crois que nous sommes parvenus tout au long de cette campagne électorale justement à en faire preuve. La preuve par l'exemple, il n'y a rien de tel. Je m'engage ici devant vous à en faire preuve tout au long de cette mandature et à prendre le temps de l'écoute pour faire vivre la pluralité d'opinions.

Je voulais aussi vous dire que les enjeux auxquels nous devons faire face à court et à moyen terme nous obligent, comme il est mentionné dans cette Charte bien sûr, à exercer nos responsabilités dans l'intérêt général mais aussi pour le bien commun, que ce soit la crise sanitaire, à laquelle nous allons devoir trouver des réponses rapides, mais aussi, plus largement — cela a été dit — l'urgence climatique, l'épuisement du vivant sont autour de nous, devant nous. Nous avons donc ici, tous autant que nous sommes, une énorme responsabilité. Vous savez, je sais à quel point les attentes des Lyonnaises et des Lyonnais sont immenses. Je nous souhaite et je nous invite à faire preuve d'un très grand sens des responsabilités pour être à la hauteur de ces attentes.

Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

L'intégralité des documents concernés vous ayant été remis à travers la transmission du présent projet de délibération et de ses annexes, je vous invite à me donner acte d'une part de la lecture de la Charte de l'élu local et d'autre part de la communication des pièces précitées.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

2020/5 - Délégations d'attribution accordées, à titre transitoire, par le Conseil municipal au Maire de Lyon

M. LE MAIRE : L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales dispose que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat d'un ensemble d'actes de gestion courante, dont la liste est limitativement énumérée.

Les décisions prises par le maire sur cette base sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal. Aussi, lors de chaque réunion de celui-ci, il appartient au maire de rendre compte des attributions exercées par délégation du conseil.

Les délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire feront l'objet d'un examen dans leur ensemble lors de notre séance de Conseil municipal à programmer fin juillet.

Toutefois, dans cet intervalle, les nécessités liées à la continuité du service délivré par la Ville, en particulier dans le contexte de crise sanitaire, invitent à proposer au Conseil municipal de confier au Maire certaines délégations d'attribution. Celles-ci concernent les domaines de l'occupation domaniale, de la commande publique, ainsi que les procédures contraintes par des délais stricts ou commandés par une réactivité forte (cimetières, régie comptable, préemptions, affaires juridiques, dépôt des autorisations d'urbanisme relatives à des biens municipaux). Elles sont proposées dans les mêmes termes que celles précédemment en vigueur et pourront être amendées ultérieurement par le Conseil municipal.

Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Monsieur BLANC.

M. BLANC Étienne : Monsieur le Maire, vous nous expliquez que tout cela est à titre transitoire. Nous l'entendons bien et, sur ce sujet, il n'y aura pas d'opposition de mon groupe.

En revanche, pouvez-vous nous indiquer comment, sur la délibération future, qui est très importante, car c'est celle qui fait ce que vous décidez seul et ce que nous décidons en Conseil, vous entendez vous y prendre pour la préparer ? Allez-vous créer une commission ad hoc ? Une commission institutionnelle en sera-t-elle en charge ? C'est un sujet qui mérite une discussion entre vous et nous avant que cela vienne au Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Nous allons évoquer prochainement la question de la constitution des groupes politiques. En préparation du Conseil municipal qui reste à fixer pour la fin juillet, je réunirai les Présidents de groupe pour pouvoir préparer ces délibérations.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je mets le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Abstention de Mesdames BLANC Françoise, CROIZIER, DE MONTILLE, VERNEY-CARRON et de Messieurs BILLARD, BLACHE, BLANC Étienne, BROLIQUIER, DUVERNOIS, OLIVER.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/6 — Commission de délégation de services publics (DSP) et de concessions — Fixation des conditions de dépôt des listes

M. LE MAIRE : La procédure de publicité et de mise en concurrence préalable à l'attribution des concessions fait intervenir une commission dite de délégation de services publics et de concessions, dont la composition est fixée à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Cette commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de services publics ou de concessions ou son représentant, Président, et par cinq titulaires et cinq suppléants élus en son sein par l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application de l'application D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, il incombe au conseil municipal de fixer les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de cette commission.

En conséquence, je vous propose que les listes de candidats soient déposées auprès du Maire de Lyon au plus tard à l'ouverture de la séance de Conseil dont l'ordre du jour comportera l'élection de cette commission.

Je vous précise d'ores et déjà que nous constituerons cette commission lors de notre séance de Conseil municipal à programmer fin juillet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets donc le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/7 — Commission d'appel d'offres (CAO) — Fixation des conditions de dépôt des listes

M. LE MAIRE : La procédure de publicité et de mise en concurrence préalable à l'attribution des marchés publics au-delà de certains seuils fait intervenir une commission d'appel d'offres, dont la composition est fixée à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Cette commission est composée de l'autorité habilitée à trancher le marché ou son représentant, Président, et par cinq titulaires et cinq suppléants élus en son sein par l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application de l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, il incombe au conseil municipal de fixer les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de cette commission.

En conséquence, je vous propose que les listes de candidats soient déposées auprès du Maire de Lyon au plus tard à l'ouverture de la séance de Conseil dont l'ordre du jour comportera l'élection de cette commission.

Je vous précise d'ores et déjà que nous constituerons cette commission lors de notre séance de Conseil municipal à programmer fin juillet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/8 - Constitution des groupes politiques du Conseil municipal

M. LE MAIRE : En application de l'article L 2121-28 du code général des collectivités territoriales, les groupes d'élus du conseil municipal se constituent par la remise au maire d'une déclaration signée de leurs membres accompagnée de la liste de ceux-ci et de leurs représentants.

Dans les conditions qu'il définit, le Conseil municipal peut affecter aux groupes d'élus des moyens logistiques et en personnel. À cet effet, il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre minimal d'élus nécessaires en son sein pour procéder à la constitution d'un groupe politique municipal.

Afin de pouvoir organiser les moyens affectés aux groupes politiques qui feront l'objet d'une délibération distincte, je vous propose d'ores et déjà de fixer le nombre minimal d'élus du Conseil municipal nécessaires pour constituer un groupe politique municipal à trois élus inscrits ou apparentés.

Je vous proposerai de délibérer sur les moyens affectés aux groupes politiques lors de notre séance de Conseil municipal à programmer fin juillet.

Dans cette perspective, je vous invite à me faire connaître les groupes ainsi constitués d'ici mi-juillet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets le dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

Communication relative aux modalités de désignation des délégués du Conseil municipal en vue du renouvellement partiel du Sénat en 2020

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que sept sénateurs sont élus dans le ressort territorial correspondant au département du Rhône, au sens géographique du terme.

Le département du Rhône fait partie de la série 2 du Sénat, renouvelable en septembre 2020.

C'est pourquoi le Conseil municipal est appelé à désigner des délégués supplémentaires et des suppléants à une date fixée par décret.

À cet effet, le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 fixe la date de réunion de notre Conseil le vendredi 10 juillet 2020. Je vous précise que nous nous réunirons donc ce jour à 14 heures 30 dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Conformément à l'article R 131 du code électoral, un arrêté préfectoral indique pour chaque commune le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire.

L'extrait de cet arrêté est notifié ainsi que le lieu et l'heure de la réunion à tous les membres du Conseil municipal par les soins du Maire lors de la première réunion du Conseil municipal suivant le second tour après son élection, ainsi que par écrit ou par voie électronique dès la fin de cette réunion.

Pour satisfaire à cette obligation, le pli correspondant vous a été communiqué sur vos pupitres dans le cours de notre séance de ce jour, à l'instant même.

Nous aurons donc à élire vendredi 10 juillet prochain, 607 délégués supplémentaires et 138 suppléants.

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Je vous remercie pour la haute tenue de ce Conseil municipal et pour la qualité de nos premiers échanges.

Nous nous réunirons à nouveau très prochainement, le vendredi 10 juillet, comme je viens de l'annoncer, pour la désignation des délégués du Conseil municipal et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales qui se tiendront au mois de septembre.

Nous nous reverrons aussi fin juillet pour adopter les délibérations complémentaires à l'installation du Conseil municipal, adopter le compte administratif, la décision budgétaire modificative numéro 1, ainsi que différentes délibérations opérationnelles.

Procès-verbal – Séance du Conseil municipal du 4 juillet 2020

Ce Conseil municipal s'est tenu dans des circonstances particulières en raison de la crise sanitaire en cours. Je vous remercie d'avoir strictement respecté les gestes barrières et les consignes qui vous avaient été communiquées en amont de cette séance. Je vous remercie de continuer à le faire au moment de nous séparer.

Je vous précise enfin que l'ensemble des conseillers municipaux des listes concernées seront testés dès ce lundi à titre préventif et pour satisfaire aux exigences de la sécurité sanitaire de tous. Les modalités d'organisation de ces tests vous seront communiquées rapidement.

Une nouvelle fois, encore merci à toutes et à tous et à très bientôt.

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je vais donc clore la séance.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Un mot pour remercier aussi les agents, tout le personnel qui s'est mobilisé en ce jour très particulier, à qui nous avons imposé quelques contraintes supplémentaires à leur travail habituel.

Un grand merci à eux et à elles bien sûr.

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 18 heures).